



Licenciement sans cause réelle et sérieuse

Par toulouse, le 05/11/2008 à 21:35

Bonjour,

J'ai 2 employeurs, chez le 1er je fais 30h et chez le second je fais 8h. Mon second employeur m'a proposé oralement de passer mon contrat de 8h à 16h hebdomadaire. Malheureusement je ne pouvais pas accepter. Il m'a remis en main propre une convocation préalable de licenciement le 24/10/08 pour le 29/10/08 que j'ai omis de signer en plus je n'ai pas eu les délais nécessaire pour préparer mon entretien.

Le jour de l'entretien j'étais malade donc je ne me suis pas présentée à l'entretien mais j'ai prévenu mon employeur de ma maladie.

Je sais qu'en cas de maladie, la présence à l'entretien n'arrêterait pas la procédure.

Le 3/11/08, j'ai reçu la lettre de notification au licenciement pour le motif suivant :

Vous n'êtes en mesure d'effectuer le nombre d'heures indispensable au bon fonctionnement de notre société. Nous vous avons proposé de passer votre contrat de 8h hebdomadaire à 16h hebdomadaire.

Le motif justifie t-il mon licenciement ? S'agit-il d'un licenciement abusif?

Je voudrais le mettre au prud'homme mais j'ai peur d'engager des frais pour rien. A savoir j'ai été embauché le 03/01/07 c'est à dire à la fin de mon préavis il me manquera un mois pour avoir les 2 ans d'ancienneté.

Je compte sur votre réponse merci beaucoup.